

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/275

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 24 février 2020

OBJET :

Convention de partenariat
entre la Ville de
Chaumontel et le Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'Environnement du Val
d'Oise (CAUE 95) dans le
cadre de la mise en place
de l'opération « Je Jardine
ma Ville »

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Stéphane ALCOCER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

EXCUSÉ(S) : Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 03 mars 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

oooooooooooo

Madame Corinne TANGE, Conseillère municipale, déléguée à l'Environnement, expose que le CAUE 95 a été mis en place par le Conseil Départemental du Val d'Oise et a pour vocation de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et de promouvoir les politiques qualitatives dans ces domaines en exerçant des missions de conseil, de formation et de sensibilisation.

Le CAUE 95, constitué sous forme associative, mène avec les Collectivités et les institutions publiques des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions d'objectifs.

Considérant que la qualité du cadre de vie de l'urbanisme et de l'environnement sont des éléments majeurs de la mise en valeur du projet urbain et de sa politique ;

Considérant que la commune souhaite :

- développer un projet pédagogique pour étendre les zones de fleurissement afin de mettre en valeur son patrimoine architectural, urbain et paysager ;

- mettre en place et animer des actions pédagogiques à destination des habitants et des associations désireuses de participer à l'embellissement du cadre de vie dans la commune ;

Considérant que cette mission doit permettre de formaliser des objectifs qualitatifs pour les aménagements riverains de l'espace public de la commune et permettre également de bénéficier de conseils en plantation afin de respecter le cadre de vie ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée afin de mettre en place le projet « Je jardine ma ville », moyennant un coût de participation à l'adhésion annuelle au CAUE 95 de 660 € correspondant à une collectivité locale de 2001 à 5000 habitants.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

- **Contre** : 2 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur Stéphane ALCOCER* :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention afin de mettre en place le projet « Je jardine ma ville ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 06/03/2020
Qualité : Signature des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel